

SYNTHÈSE DU DOSSIER DU MAÎTRE D'OUVRAGE

DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET ARC DE DIERREY

Le projet Arc de Dierrey soumis au débat public répond à la nécessité de développer des capacités de transport de gaz naturel entre deux des principaux nœuds du réseau de transport français, dans le nord du pays.

Concrètement, il consiste à doter le réseau français d'une nouvelle canalisation de transport de gaz naturel, sur une longueur d'environ 300 km, entre Cuvilly (Oise) et Voisines (Haute-Marne) via Dierrey-Saint-Julien (Aube).

LE MAÎTRE D'OUVRAGE

GRTgaz, une société de GDF SUEZ, deviendra propriétaire et exploitera la canalisation envisagée, si le projet va à son terme.

Créé le 1^{er} janvier 2005, GRTgaz est géré de manière indépendante sur les plans juridique et fonctionnel. Il exerce une activité régulée, de manière transparente et non discriminatoire, pour tous les fournisseurs de gaz naturel présents sur le marché français.

Les missions assurées par GRTgaz consistent, d'une part, à exploiter et à développer le réseau de transport de gaz naturel à haute pression, et, d'autre part, à commercialiser des capacités de transport pour des fournisseurs présents sur le marché français. GRTgaz contribue ainsi au fonctionnement du marché du gaz naturel et au renforcement de la sécurité d'approvisionnement de la France.



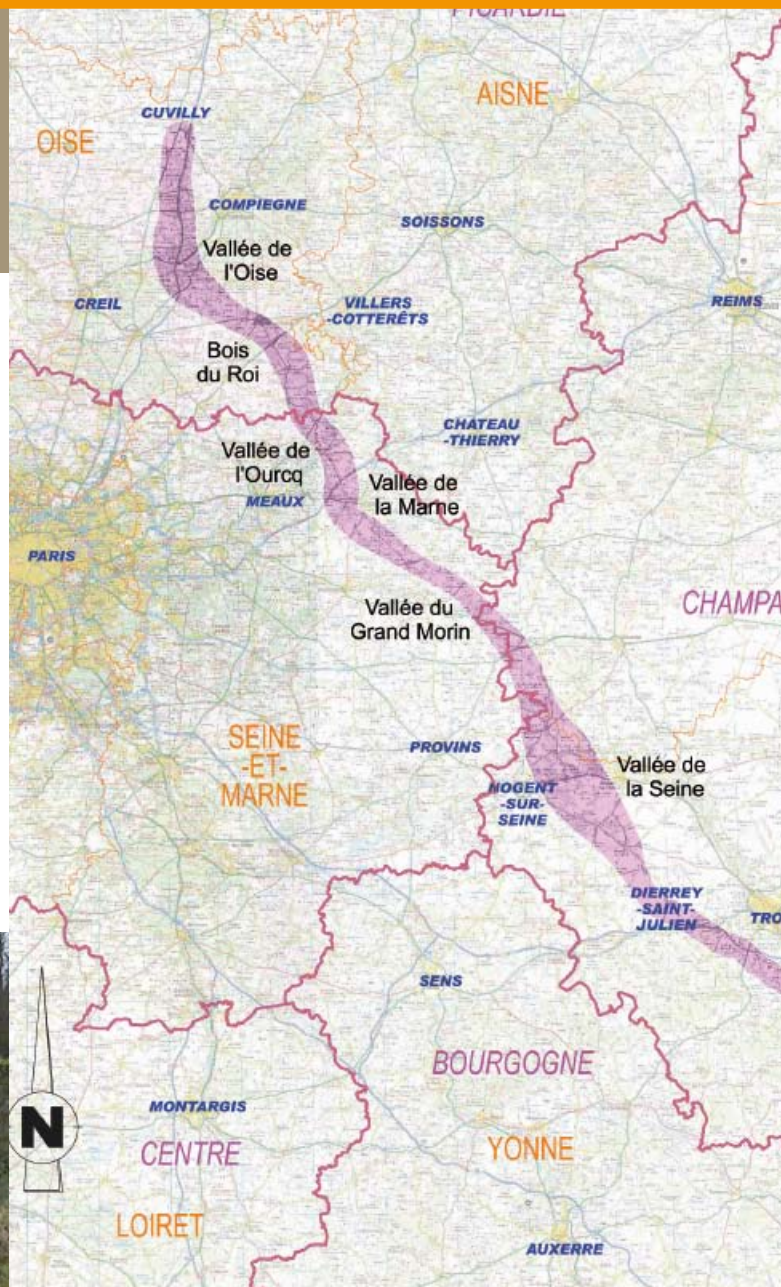
LE FUSEAU PROPOSÉ AU DÉBAT

Le fuseau à l'étude, proposé pour le débat public, a été affiné progressivement en fonction des caractéristiques du territoire.

Il s'inscrit sur trois régions : la Picardie, l'Île-de-France et la Région Champagne-Ardenne, et cinq départements : l'Oise, la Seine-et-Marne, la Marne, l'Aube et la Haute-Marne. Les principales zones agglomérées proches du fuseau sont, du nord ouest au sud est : Compiègne, Crépy-en-Valois, Meaux, Nogent-sur-Seine, Romilly-sur-Seine, Troyes et Langres.

Dans ce fuseau, de nombreuses possibilités de tracés existent. Ce fuseau a été élaboré à partir des principes suivants :

- >>> Éviter les zones les plus urbanisées ou promises à l'urbanisation pour l'habitat et le développement économique ;
- >>> Préserver les potentiels des productions agricoles ;
- >>> Éviter les dégradations irréversibles du patrimoine naturel ;
- >>> Limiter les sur-longueurs par rapport au trajet direct.



Exemple de balise

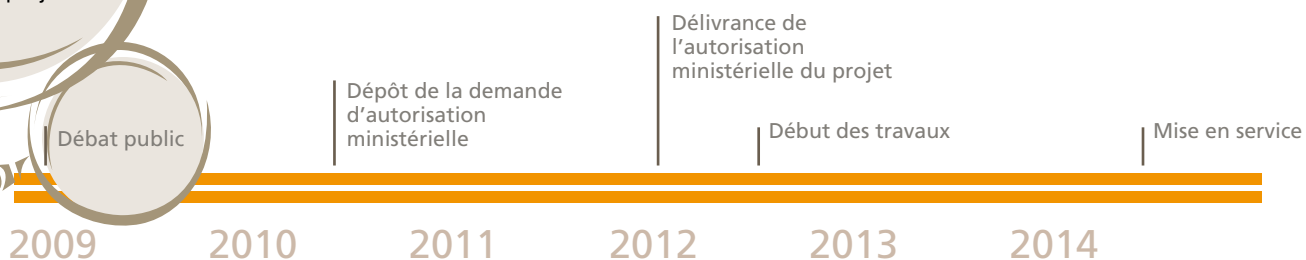


Exemple d'un poste de sectionnement

LE CALENDRIER ET...

... LE COÛT DU PROJET

Son coût, estimé à 700 millions d'euros, serait financé par GRTgaz.



Les acquisitions foncières

En cas de réalisation du projet, les acquisitions foncières seraient limitées aux postes de sectionnement, situés tous les 10 à 20 km environ, et représentent environ 5000 m² par poste, dont 10% seraient clôturés, le reste pouvant demeurer en culture. En dehors de ces terrains, sur le tracé de la canalisation, seule une servitude d'accès, *non aedificandi*, demeure.



LES OUVRAGES À CONSTRUIRE

Le projet Arc de Dierrey se traduit par la construction d'**une nouvelle canalisation sur une distance d'environ 300 km**, dont 120 km qui seraient posés en **doublement d'une canalisation existante entre Dierrey-Saint-Julien et Voisines**. Elle serait composée de tubes d'acier de 1,2 m de diamètre et de 15 à 27 mm d'épaisseur, recouverts d'au moins un mètre de terrain naturel. Le projet nécessiterait également la création de postes de sectionnement tous les 20 km et l'aménagement des installations de raccordement aux deux extrémités du fuseau.

LE DÉROULEMENT DU CHANTIER

Le chantier devrait durer **18 mois**. L'expérience montre que, pour une parcelle donnée, la durée effective des travaux ne dépasse en général pas 6 mois. Un chantier est précédé d'un diagnostic archéologique et, si nécessaire, de fouilles, puis d'un état des lieux avec chacun des propriétaires des parcelles concernées. La tranchée creusée, **la canalisation est enfouie** à l'aide d'engins spécialisés. Vient alors l'étape du **remblaiement**, avec la remise en place des terres végétales et de culture et, de manière générale, de **l'état original des lieux** (clôtures, routes, chaussées...).

Le chantier terminé, un deuxième constat d'état des lieux est effectué.

ASSURER LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT DU GAZ NATUREL

Composé essentiellement de méthane, le gaz naturel transporté par GRTgaz n'est ni toxique, ni corrosif, il ne provoque pas d'incendie ni d'explosion spontanée. En outre, **le transport de gaz naturel par canalisation est encadré en France par une réglementation très stricte**.

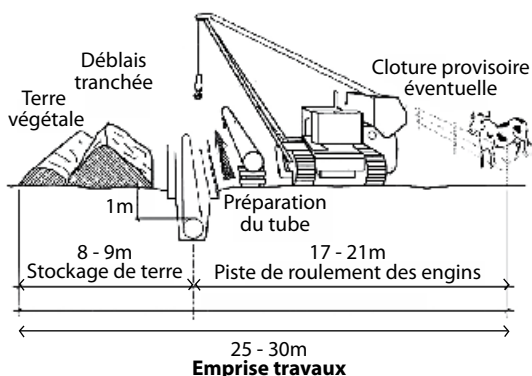
La sécurité de l'ouvrage est envisagée dès la conception, par le choix de matériaux et matériels agréés, et se poursuit pendant toute la phase de construction, en faisant appel à des entreprises qualifiées, qui appliquent des modes opératoires certifiés.

Après sa mise en service, la canalisation est surveillée régulièrement, par des agents sur le terrain, par des robots, et même par hélicoptère. Elle fait également l'objet d'interventions d'inspection et de maintenance régulières. Le but étant de repérer d'éventuels chantiers de tiers non déclarés à GRTgaz et à proximité de la canalisation, de contrôler l'état de l'environnement autour du gazoduc, le degré de la protection contre la corrosion et de réparer ainsi d'éventuels défauts.

Les canalisations sont en acier. L'épaisseur de l'acier employé est prévue pour résister à un choc produit par les pelles mécaniques parmi les plus puissantes. Au bilan, le transport de gaz naturel par canalisation est le moyen de transport d'énergie le plus sûr et le plus discret.

Les retombées économiques du projet

Un projet comme celui-ci a des impacts positifs sur le développement économique local et régional, aussi bien pendant le chantier que dans sa phase d'exploitation. Ainsi, les seuls travaux mobilisent 250 personnes et représentent un investissement de 200 millions d'euros. Le coût d'exploitation de tels ouvrages représente 10 à 15 millions d'euros par an.



⚡ Opération de remblayage



⚡ Doublement de l'Arrière de Guyenne, mise en fouille.

POURQUOI RÉALISER L'ARC DE DIERREY ?

Ce projet est fondé sur une double motivation : renforcer la sécurité d'approvisionnement énergétique française et européenne, et faciliter l'accès des fournisseurs au marché français du gaz naturel, afin d'offrir plus de choix aux consommateurs.

SÉCURISER ET DIVERSIFIER LES APPROVISIONNEMENTS

Les réserves en gaz naturel sont de plus en plus concentrées géographiquement : la Russie, l'Iran et le Qatar possèdent plus de la moitié des réserves mondiales (56 %). La France, elle, importe 98 % du gaz naturel qu'elle consomme. Ses quatre fournisseurs principaux sont la Norvège, les Pays-Bas, la Russie et l'Algérie. La concentration qui caractérise l'approvisionnement en gaz naturel pourrait, demain, fragiliser la situation énergétique en Europe. En effet, les approvisionnements en gaz russe pourraient atteindre jusqu'à 50 % des importations totales en 2030. **L'Europe doit donc réduire sa dépendance en ouvrant de nouvelles voies d'approvisionnement encore plus diversifiées.**

UNE OFFRE PLUS LARGE POUR LES UTILISATEURS DU GAZ NATUREL

GRTgaz développe des capacités de transport au regard des besoins exprimés par les fournisseurs de gaz naturel. En améliorant ainsi la fluidité des échanges sur son réseau, **les consommateurs peuvent bénéficier de sources d'approvisionnement multiples et, par le jeu de la concurrence, profiter des prix les plus attractifs.** Dans le cas du projet Arc de Dierrey, ce sont les besoins exprimés par les expéditeurs lors de la consultation du marché effectuée en 2008 qui appellent un accroissement des capacités de transport.

Une capacité adaptée si les projets de nouveaux points d'entrée se réalisent

Les projets de terminaux méthaniers de Dunkerque LNG (EDF), dans le Nord, et de Gaz de Normandie à Antifer, près du Havre, sont aujourd'hui à l'étude. Ces projets ont fait l'objet chacun d'un débat public durant l'automne 2007, à l'issue duquel les deux maîtres d'ouvrage concernés ont décidé de poursuivre leur projet. La capacité envisagée pour l'Arc de Dierrey permettrait de faire face à l'accroissement des besoins liés à ces réalisations, ainsi qu'à une éventuelle extension du terminal méthanier de Montoir-de-Bretagne, près de St-Nazaire.



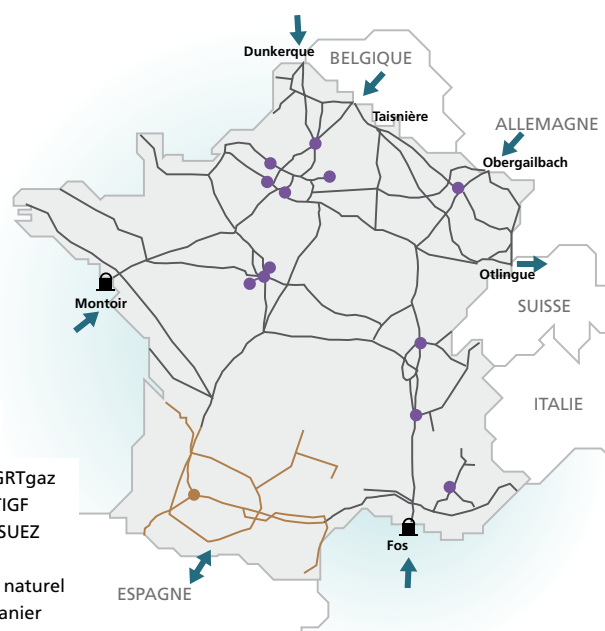
Les points d'entrée du gaz naturel

Le gaz naturel arrive sur le territoire français, en provenance du nord et de l'est, par des gazoducs connectés aux réseaux de transport belges et allemands, et par une canalisation sous-marine reliée aux gisements norvégiens. Il pénètre, sur les façades maritimes de l'ouest et du sud, par les terminaux méthaniers de Montoir-de-Bretagne et de Fos-Tonkin, qui transforment le Gaz naturel liquéfié (GNL) en gaz naturel.

Le nord de la France est un point d'entrée important du gaz naturel provenant, notamment :

- >> de Norvège par le gazoduc Franpipe arrivant à Dunkerque ;
- >> de Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni ;
- >> à Taisnières, en interconnexion avec le réseau belge exploité par Fluxys ;
- >> de Russie à Obergailbach, par le gazoduc Megal ;
- >> au terminal de Montoir-de-Bretagne.

Les principaux points d'entrée du gaz naturel en France



www.grtgaz.com - www.arc-de-dierrey.grtgaz.com

Contacts :

Thierry Gobe : chef de projet

Pierre-François Hugon : directeur de projet

E-mail : arc-de-dierrey@grtgaz.com

